

**DECISION n°1095722
d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par
l'ASP des aides de l'Agence et de leur cofinancement FEADER Hors
SIGC pour la programmation 2014-2020 dans le cadre du PDR Haute-
Normandie**

La directrice générale de l'Agence de l'eau Seine Normandie,

- Vu le code de l'environnement notamment son article R. 213-40 ;
- Vu le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu la délibération n° CA 19-24 du conseil d'administration de l'agence du 12 juillet 2019 approuvant les modèles de décision d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'agence et de leur cofinancement FEADER pour les mesures de la programmation 2014-2020,
- Vu la délibération n° CA 15-32 du conseil d'administration de l'agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020,
- Vu la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 de la région Haute-Normandie signée le 22/12/2015,
- Vu la délibération n° CA 19-23 du conseil d'administration de l'agence du 12 juillet 2019 relative à la délégation des attributions du conseil à la Directrice générale.

DECIDE :

Article 1 – OBJET

L'agence de l'eau Seine-Normandie attribue à l'ASP les autorisations d'engagement suivantes pour **l'appel à projet n°1 Agriculture pour une Normandie Performante** du Programme de Développement Rural Régional 2014-2020 Haute-Normandie et l'année **2021** :

	Montant attribué par l'Agence			Montant attribué par les autres financeurs (Région, Etat)	Montant FEADER total	Montant d'aide total
	Part cofinancée	Part Top-Up ¹	TOTAL			
Mesure 4.1.1	116 486 €	0 €	116 486 €	1 962 388 €	2 078 874 €	4 157 748 €
<i>Imprévus</i>			2 330 €			
TOTAL			118 816 €			

Ces autorisations d'engagement devront être affectées par l'ASP à la gestion des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN définis à l'Article 2.

Le montant cumulé des autorisations d'engagements attribuées au titre de la convention-cadre visée sont précisés pour rappel en annexe 2.

Article 2 – ATTRIBUTIONS DES AIDES INDIVIDUELLES

Au vu de l'instruction des dossiers individuels réalisée par le GUSI (Guichet Unique des Services Instructeurs) et de la sélection des dossiers opérée en comité régional ad hoc, l'Agence de l'eau Seine-Normandie décide l'attribution des aides pour sa part pour les dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN listés en annexe 1.

Article 3 – MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la participation de l'Agence s'effectue conformément à l'article 8 de la convention-cadre visée.

Article 4 – DUREE DE VALIDITE

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature. Elle est valide jusqu'au 31/12/2025.

Date : **- 8 NOV. 2021**

**La directrice générale
de l'agence de l'eau Seine-Normandie**



¹ Top-up : sans cofinancement

Annexe 1 : liste des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN**(Seul le matériel en rouge a été retenu au financement AESN)**

Dépt	NOM BENEFICIAIRE	Liste des dépenses éligibles dans le projet	Montant AESN
76	EARL DU BEAUREGARD	Extension d'une stabulation pour vaches laitières en aire paillée intégrale. Acquisition d'un andaineur, d'une faucheuse frontale et latérale	9 701,43 €
76	EARL LEBAS	Construction d'un bâtiment de stockage pour fourrages et aliments. Acquisition d'une faneuse et d'un andaineur	5 809,44 €
27	SARL LE PRESSEUR D'OR	Acquisition d'un broyeur, d'un porte outil arboricole et tondeuses intercepts pour la gestion de l'enherbement en inter rang	6 150,00 €
27	Baptiste SEYS	Création d'un bâtiment de stockage fourrage et modernisation de l'outil d'élevage. Acquisition d'une herse de prairie	1 766,25 €
27	GAEC LOISEAU	Construction d'un bâtiment pour le stockage de céréales et de fourrages, d'un parc de contention et investissement dans un round baller pour l'enrubannage	10 465,29 €
76	EARL DE L'ORANGERIE	Construction d'une stabulation pour vaches laitières en aire paillée intégrale avec aire d'exercice couverte. Acquisition d'une presse à balles rondes enrubannée	6 210,00 €
76	SCEA DU LUXEMBOURG	Acquisition d'un déchaumeur associé à un semoir de couverts végétaux, d'un distributeur à engrais, d'une houe rotative, d'une bineuse et d'une faucheuse	10 701,00 €
27	GAEC DE LA CARROGERE	Acquisition d'un round baller, d'un plateau fourrager, d'une pince balle, d'une enrubanneuse et d'une dérouleuse à fourrage	3 117,00 €
27	GAEC CATTEAU	Construction de 2 bâtiments de stockage fourrage, aménagement de 2 bâtiments d'élevage et investissement d'une herse étrille et d'un pont bascule	3 750,00 €
76	GAEC DE L'ABREUVOIR	Installation de 3 robots de traite et de 3 brosses. Acquisition d'un andaineur et d'une barre de guidage avec GPS	2 456,25 €
76	GAEC LIOT	Installation de 2 robots de traite et acquisition d'une faucheuse	1 500,00 €
27	EARL DE L'ABESSE	Acquisitions de 2 robots de traite, de matelas logettes, de tapis de sol et d'un andaineur pour le foin	2 382,88 €
76	EARL LECOMPTE	Réaménagement du bâtiment bloc de traite et installation d'une salle de traite en remplacement du robot actuel. Acquisition d'une enrubanneuse	2 250,00 €
76	GAEC DU PIGEONNIER	Aménagements d'accès aux bâtiments, construction et aménagement de silos. Renouvellement des racleurs. Investissements en faveur du bien être animal (cage de contention et tapis anti-glissades). Acquisition d'une mélangeuse, d'une pailleuse, d'une faucheuse, d'une faneuse et d'un semoir à engrais	3 780,00 €
76	SCEA DU TALION	Construction d'une stabulation sur aire paillée intégrale pour troupeau laitier et stockage de fourrage et aliment. Acquisition d'une faucheuse	1 800,00 €
27	EARL DES COQUELICOTS	Acquisition d'une bineuse autoguidée et d'un guidage RTK	12 750,00 €
27	EARL DU CLOS MORIN	Augmentation de la production de noisettes grâce à des investissements matériels : Epandeur à engrais en copropriété, broyeur , aspirateur récolteur, calibreuse et casseuse	1 395,00 €
76	CUMA DES EPIS	Acquisition d'une bineuse de précision	8 250,00 €
76	EARL DES COUDREUX	Construction d'un bâtiment d'élevage sur aire paillée intégrale avec installation de 2 brosses pour élevage bovin viande. Réfection du bâtiment existant. Acquisition d'une enrubanneuse	2 325,00 €
76	EARL DU COEUR DE CAUX	Construction d'un bâtiment pour stockage de paille, fourrages et matériel. Acquisition d'une faneuse et d'une bineuse . Aménagement intérieur de la porcherie (sas sanitaire)	3 276,75 €
76	GAEC DE VILLENEUVE	Construction d'un bâtiment pour vaches allaitantes. Acquisition d'une faucheuse	2 641,42 €
76	GAEC DES TROIS POMMES	Extension d'un bâtiment de stockage avec création d'une stabulation veaux sur aire paillée. Réaménagement de cases de stockage de soja et d'orge. Dallage béton extérieur et agrandissement d'un silo. Acquisition d'un andaineur	4 500,00 €
76	SARL ECO TEAM TERRE	Construction d'un bâtiment de stockage de pommes de terre, acquisition d'un broyeur de fanes pour les pommes de terre	1 050,00 €
27	EARL PESTEL	Construction d'une fabrique d'aliment fermier, acquisition d'une herse de prairie et de tubulaires	2 100,00 €
76	LETHEUX Jean-Etienne	Acquisition de 2 faucheuses (une faucheuse frontale et une faucheuse arrière)	6 358,05 €
			116 485,76 €

Annexe 2 : Montants cumulés des autorisations d'engagements de l'AESN

	Mesure 4.1.1	Mesure 4.1.2	Mesure 8.2	Mesure 4.4	Imprévus	TOTAL
Décision n°1067517				48 087 €		48 087 €
Décision n°1060386		72 274 €			1 446 €	73 720 €
Décision n°1058385	13 077 €	27 850 €			819 €	41 746 €
Décision n°1062839			16 850 €			16 850 €
Décision n°1071786	13 981 €	45 017 €			1 179 €	60 177 €
Décision n°1074640	106 207 €				2 124 €	108 331 €
Décision n°1074777	69 267 €				1 386 €	70 653 €
Décision n°1075178				37 963 €	760 €	38 723 €
Décision n°1076741 (ex-n°1037764)			8 670 €			8 670 €
Décision n°1077468	52 591 €				1 052 €	53 643 €
Décision n°1079208	63 080 €				1 262 €	64 342 €
Décision n°1079461	205 660 €				4 113 €	209 773 €
Décision n°1080843				34 848 €	697 €	35 545 €
Décision n°1081530	135 591 €				2 712 €	138 303 €
Décision n°1083942	91 682 €				1 834 €	93 516 €
Décision n°1085142	156 655 €				3 133 €	159 788 €
Décision n°1085228			6 748 €		135 €	6 883 €
Décision n°1085335	337 345 €				6 747 €	344 092 €
Décision n°1086653	27 975 €				560 €	28 535 €
Décision n°1088463	58 558 €				1 171 €	59 729 €
Décision n°1089578	65 406 €				1 309 €	66 715 €
Décision n°1089586	322 840 €				6 457 €	329 297 €
Décision n°1090433				4 858 €	97 €	4 955 €
Décision n°1090673	59 061 €				1 181 €	60 242 €
Décision n°1092063	43 974 €				879 €	44 853 €
Décision n°1093151			9 046 €		181 €	9 227 €
Décision n°1094029	16 590 €				332 €	16 922 €
Décision n°1094049	109 455 €				2 189 €	111 644 €
Décision n°1095722	116 486 €				2 330 €	118 816 €
Montant cumulé sur la période 2015-2020	2 065 481 €	145 141 €	41 314 €	125 756 €	46 084 €	2 423 777 €